



## Attractivité des carrières hospitalières publiques : Les voies du succès en 7 pistes

Après moult débats et atermoiements, après tant de réunions, et autant de rapports, l'heure est à la mise en œuvre des mesures concernant l'attractivité des carrières hospitalières publiques.

La menace d'une grève le 12 octobre dernier a fait réagir les Pouvoirs Publics. Dès lors, les mesures suivantes ont été confirmées :

**1. Pour les PH contractuels, PH probatoire et les assistants, les droits sociaux (congés maladie, maternité, etc ... ) durée de la période de couverture, rémunération) sont alignés sur ceux des PH titulaires**

**2. Les PH en probatoire pourront exercer en temps réduit (sans allongement la durée de la période probatoire)**

**3. Une prime d'engagement dans la carrière est créée**

- Elle s'élèvera en fonction du poste à pourvoir de 10000 à 30000 € et pourra s'accompagner d'un avancement d'échelon de 2 ans.

**4. La création des GHT verra se développer l'exercice multisite.**

- Une prime d'engagement territorial est mise en place de 250 € pour une demi-journée, 450 € jusqu'à 3, 700 € jusqu'à 4 et 1000 € pour plus de 4 ou travail sur plus de 2 sites au total.

**5. Tout temps de travail additionnel (TTA) sera du TTA de jour (sans retenue de l'indemnité de sujétion) et il n'y a plus qu'un seul niveau d'astreinte.**

**6. Création d'un second montant de l'indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE)**

- 700 € bruts mensuels
- Avoir bénéficié pendant 15 ans de l'IESPE

## 7. Valoriser le travail en début de soirée

- Décompte horaire à partir de l'heure de début de la PDS
- Plateaux techniques et de consultation

Parmi ces mesures, certaines étaient attendues depuis des années.

Elles favoriseront l'équité vers davantage de reconnaissance en faveur de notre engagement de service public.

---

## Suffront-elles à améliorer l'attractivité des carrières ?

Prochaine rendez-vous en février 2017

---

Après le sentier sinueux, c'est une nouvelle route que les Pouvoirs Publics proposent de tracer ensemble, en engageant sa signature sur la base d'un protocole que la «NEWSLetter» de l'INPH vous présentera dans son édition suivante.

Vous voulez en savoir plus :

> [Discours Marisol Touraine en présence de l'INPH](#)

> [Protocole d'accord](#)

> [Annexe Protocole d'accord](#)

*Pour le Bureau de l'INPH*

*Docteur Rachel BOCHER  
Présidente de l'INPH*

*Docteur Jean-Michel BADET  
VP INPH*

---

Intersyndicat National  
des Praticiens Hospitaliers  
30 Bld Pasteur - 75015 Paris

[www.inph.org](http://www.inph.org)  
Contact : Rachel BOCHER

[Se désinscrire de la newsletter](#)